

Bourses de participation pour ICOM Dubaï 2025

Bourses de participation du SAREC Bourses de participation Grace Morley

Conditions générales

Critères d'éligibilité

1. Je confirme que je réponds aux critères d'éligibilité de la subvention que je sollicite.
2. Je reconnais qu'en demandant cette subvention, je suis automatiquement exclu de toute autre subvention pour le même but offerte par les organisateurs de la Conférence générale, SAREC, ou tout autre programme géré par le Secrétariat de l'ICOM.

Exigences de soumission

3. Je comprends que si ma demande est incomplète au moment de l'envoi, elle ne sera pas prise en considération.

Conformité et responsabilité

4. Je reconnais que je dois satisfaire à toutes les exigences énoncées dans les présentes conditions générales. Je comprends que le non-respect de ces règles peut entraîner la perte de la bourse.

Responsabilité et assurance

5. Je reconnais que je suis responsable de ma sécurité pendant le voyage et que l'ICOM ne sera pas responsable des accidents ou des problèmes qui pourraient survenir.
6. Je comprends qu'il est de ma responsabilité de prendre ma propre assurance voyage pour couvrir les éventuels frais médicaux et autres coûts et responsabilités.

Confidentialité

7. Je reconnais que toutes les données personnelles collectées au cours du processus de candidature et de déclaration seront traitées conformément au GDPR, le règlement général sur la protection des données en vigueur dans l'Union européenne.

Couverture du financement

8. Je reconnais que la bourse couvrira un billet d'avion aller-retour (classe économique) entre l'aéroport de mon domicile et Dubaï, l'hébergement dans un hôtel 3 étoiles désigné pour la durée de ma participation active à la Conférence générale (jusqu'à six nuits maximum), et les frais d'inscription à la conférence. Je comprends que je devrai couvrir personnellement toutes les autres dépenses, telles que le transport local, le transfert entre mon domicile et l'aéroport, les coûts liés

aux visas ou à l'assurance, toute nuit supplémentaire passée à Dubaï, les visites guidées avant ou après la conférence, etc. Aucun remboursement ne sera possible.

Exigences en matière de visa

9. Je reconnais qu'un visa peut être exigé pour la destination du voyage.
10. Je reconnais la nécessité de demander mon visa suffisamment à l'avance. Si je n'obtiens pas mon visa avant le 30 septembre 2025, je sais que je perdrai automatiquement le bénéfice de la bourse.
11. J'accepte l'entière responsabilité de demander et d'obtenir le(s) visa(s) nécessaire(s) avant mon voyage.
12. Je reconnais que le Secrétariat de l'ICOM ne me fournira qu'une lettre d'invitation pour faciliter l'obtention du visa mais n'interviendra pas autrement dans ce processus.
13. Je reconnais que tous les frais liés à la demande de visa et aux arrangements sont à ma charge et ne seront pas couverts par la bourse.
14. J'accepte que si ma demande de visa est refusée, je perdrai automatiquement la subvention et je m'engage à informer immédiatement les organisateurs de la conférence et le secrétariat de l'ICOM de ce refus.
15. Je m'engage à fournir en temps voulu une copie de mon visa aux organisateurs de la conférence. Je suis conscient que je risque de perdre la subvention si je n'ai pas fourni une copie du visa obtenu aux organisateurs de la conférence dans les délais impartis.
16. Je m'engage à respecter les règles de la catégorie de visa sous laquelle je fais ma demande, y compris la durée du séjour et les activités autorisées.

Plans de voyage

17. Je reconnais que je voyagerai et serai hébergé entre les jours précédant et suivant immédiatement la Conférence générale, en fonction de la disponibilité des vols.
18. Je comprends que toute modification de mon itinéraire de voyage, y compris des dates et des destinations différentes de celles indiquées dans le questionnaire, relèvera de ma propre responsabilité financière.
19. Je m'engage à communiquer mes besoins et dispositions en matière de voyage (dates de voyage, aéroport de départ, besoins en matière d'hébergement) aux organisateurs de la conférence dans un délai raisonnable.
20. Je comprends que si je ne suis pas d'accord avec les modalités de voyage et/ou d'hébergement proposées par les organisateurs de la conférence, je perdrai les avantages de la bourse et devrai payer moi-même ces modalités. Je continuerai à bénéficier du reste de la bourse.
21. J'accepte que tout arrangement de voyage qui n'est pas pris par les organisateurs de la conférence ne soit pas remboursé.

Présence

22. Je suis conscient que mon absence à la Conférence générale sans notification préalable avant le 15 octobre 2025 et sans justification valable sera considérée comme une violation des présentes conditions générales. En conséquence, je perdrai les avantages de la bourse et je pourrais être tenu de rembourser les dépenses engagées par les organisateurs de la conférence en mon nom.

Lieu et date :

Signature :
